

BULLETIN OFFICIEL DES ARMÉES



Édition Chronologique n° 50 du 10 octobre 2014

PARTIE PERMANENTE
Administration Centrale

Texte 9

INSTRUCTION N° 1401424/DEF/SGA/DAF
portant abrogation de textes.

Du 12 septembre 2014

DIRECTION DES AFFAIRES FINANCIÈRES : *sous-direction de la fonction financière et comptable, bureau de l'animation du réseau financier.*

INSTRUCTION N° 1401424/DEF/SGA/DAF portant abrogation de textes.

Du 12 septembre 2014

NOR D E F F 1 4 5 1 6 9 6 J

Textes abrogés :

Instruction n° 52574/DEF/SGA/DSF/SDDC/DC/2 du 15 décembre 1994 (BOC, 2001, p. 3147 ; BOEM 410.12.2.2).

Instruction n° 12190/DEF/SGA/DAF du 15 décembre 2000 (BOC, 2001, p. 259 ; BOEM 410.12.2).

Référence de publication : BOC n° 50 du 10 octobre 2014, texte 9.

1. Les textes énumérés ci-après sont abrogés :

- instruction n° 52574/DEF/SGA/DSF/SDDC/DC/2 du 15 décembre 1994 relative au suivi de la programmation ;

- instruction n° 12190/DEF/SGA/DAF du 15 décembre 2000 relative à l'application du contrôle financier déconcentré aux dépenses du titre III (hors RCS) des ordonnateurs secondaires de la délégation générale pour l'armement.

2. La présente instruction sera publiée au *Bulletin officiel des armées*.

Pour le ministre de la défense et par délégation :

*L'ingénieur général de l'armement,
adjoint au directeur des affaires financières,*

Pascal PROPHETE.